

Chambre de commerce lors d'un dîner offert à Brantford. Voici ce qu'en disait le *Citizen* d'Ottawa, le 6 décembre 1949:

...il a rappelé qu'avant la seconde Grande Guerre, c'est surtout du Canada que la Grande-Bretagne achetait le blé et les pommes tandis que nous lui fournissions beaucoup de porc, de fromage, de bœuf et d'autres produits. Pendant la guerre, c'est principalement du Canada que l'Angleterre a obtenu le porc, les œufs et le fromage tandis que nous lui avons également expédié de fortes quantités de bœuf et de lait.

"Depuis deux ans, a-t-il ajouté, les autorités s'efforcent d'écarter du marché britannique tous ces produits à l'exception du blé." Or comme le contrat de quatre ans conclu à l'égard du blé prendra bientôt fin, on tâche maintenant d'écarter d'abondantes quantités de cette céréale.

Plus loin il ajoutait:

Je suis tenant du libre-échange et je préconise l'échange le plus libre possible des produits agricoles contre les denrées indispensables au cultivateur. Mais lorsqu'on est convaincu que l'autre partie a décidé de ne nous acheter que ce qui lui est absolument nécessaire, le libre-échange devient impossible.

Je dois dire que ce ne sont pas là des propos très diplomatiques lorsque des négociateurs se trouvent chez nous...

Le très hon. M. Gardiner: Ils n'y étaient plus; ils étaient partis.

M. Wright: ... pour conclure des contrats de vivres. Si le ministre était logique, passe encore, mais peu de temps auparavant, à Alliston (Ontario), il tenait un autre langage. Il disait:

Dans tous mes entretiens avec sir Stafford Cripps et le très honorable John Strachey, ministre des Vivres, je n'ai jamais eu l'impression qu'ils n'étaient pas disposés à prendre tous les produits que leurs moyens leur permettaient d'acheter du Canada.

Je suis persuadé qu'il en sera ainsi.

L'article poursuivait:

Au cours d'un discours précédent, à Ottawa, le ministre de l'Agriculture déclarait: "On se figure parfois qu'on pourra compter se ravitailler au Canada, mais seulement en temps de guerre. C'est être injuste envers l'agriculture canadienne". Il ajoutait qu'à son sens ce n'était pas l'opinion de la majorité en Grande-Bretagne.

Ces deux déclarations ne vont certes pas de pair.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Wright: Je disais tout à l'heure que notre Gouvernement n'a pas été bien diplomate dans ses entretiens avec le gouvernement anglais lorsqu'il s'agissait de renouveler notre contrat de vivres avec la Grande-Bretagne. Cependant, je ne crois pas que ce soit surtout pour cela que nous n'avons pu obtenir le

[M. Wright.]

renouvellement de plusieurs de ces contrats aux prix que nous aurions désirés. La principale raison de notre échec, c'est, j'en suis convaincu, parce que le gouvernement anglais n'a pas les dollars requis pour acheter nos produits. Je suis également sûr que si, en 1947, nous avions été prêts à conclure avec la Grande-Bretagne, au sujet de nos excédents vendables, des accords en vertu desquels nous aurions accepté des marchandises en échange de nos denrées alimentaires, nous aurions pu conclure des accords comme ceux que la Grande-Bretagne a signés avec plusieurs autres pays.

Mais ce n'était pas ainsi que notre Gouvernement entendait procéder, et il n'a d'ailleurs pas encore changé d'avis. C'est ainsi que nous avons à peu près perdu le marché anglais, sauf dans le cas de trois produits de base, le blé, le fromage et un peu de bacon. Il se peut que nous perdions le marché du fromage et du bacon dans un an si, comme je l'ai déclaré, les États-Unis sont disposés à fournir des dollars à l'Europe occidentale et à d'autres pays en vertu du plan Marshall, avec lesquels ces derniers achèteront les excédents de denrées alimentaires des États-Unis. Après avoir perdu ces débouchés, le ministre cherche à renouveler pour un an la loi sur les produits agricoles. Ce renouvellement a simplement pour objet de mener à terme notre contrat avec la Grande-Bretagne, puis de laisser les cultivateurs eux-mêmes reconquérir ces marchés en Grande-Bretagne ou laisser ce soin aux offices établis sous l'empire de la loi sur les produits agricoles, adoptée l'an dernier. Je ne crois pas que ce soit suffisant. On aurait dû, à mon sens, rendre permanente la loi sur les produits agricoles que nous renouvelons aujourd'hui pour un an. Aux termes de cette mesure, le Gouvernement pourrait créer des offices en vue de l'exportation de nos excédents de denrées agricoles.

Je suis bien convaincu qu'aucun office de producteurs, établi sous l'empire de la loi sur l'organisation du marché des produits agricoles, ne pourra reconquérir ces marchés. Voyez plutôt les obstacles qui se dressent! Les offices de producteurs ne peuvent rien sur notre change, ni sur les droits douaniers qui frappent les marchandises entrant au pays, ni sur la disponibilité des dollars. Seul le Gouvernement est maître de ces domaines et peut reconquérir nos débouchés en Grande-Bretagne.

L'article 2 de la loi sur l'organisation du marché des produits agricoles, adoptée l'an dernier et autorisant les offices de producteurs à se livrer à l'exportation, prescrit: